République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Amiens
L ETOILE - COMMUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 12 octobre 2026

Le douze octobre deux mille vingt-six à 18 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 octobre 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Secrétaire de la séance : Madame DUROZELLE Delphine

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa
Représentés : Monsieur DREANO Frédérique représenté par Monsieur LEPRETRE Fabien
Absents et excusés : Monsieur DELOHEN Michel

Ordre du jour *:*
1. Approbation des deux précédents compte-rendu
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Demande d'attribution de subvention au titre des AMENDES DE POLICE - Parking au Prieuré de Moreaucourt
4. Mise en place du régime indemnitaire RIFSSEP - pour les agents non titulaires
5. Mise en place du dispositif "Argent de poche" pour les jeunes de la commune
6. Création d'un nouveau compte et virement de crédit pour le dispositif "Argent de poche"
7. Redevances d'occupation du domaine public - Enedis
8. Renouvellement des baux de huttes de chasse
9. Demande de subventions - Associations stelliennes
10. Communications

Ouverture de séance : 18h15

Nomination du secrétaire de séance : Madame DUROZELLE Delphine se propose, Le Conseil Municipal accepte.

Monsieur le Maire salue la présence et l'assiduité du Conseil Municipal des Jeunes.

1. Approbation des deux précédents compte-rendu

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions sur le dernier procès-verbal, celui du 31 Juillet 2026. Suite aux remarques apportées, une version modifiée a été renvoyée afin de tenir compte des observations et mieux retranscrire les échanges intervenus lors de cette réunion. Il rappelle néanmoins qu'un procès-verbal n'a pas vocation à être une retranscription intégrale et mot à mot de l'ensemble des interventions. Il retrace fidèlement la teneur des discussions, les positions exprimées, les délibérations adoptées et les résultats des votes.

Il propose de passer aux votes.

Il est voté le procès-verbal du 30 Juin 2026 : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal.

Il est procédé au vote du procès-verbal du 31 Juillet 2026 : Mme PRUVOST demande la parole et exprime

que malgré la modification apportée elle ne souhaite pas valider celui-ci ; Après discussion, le conseil municipal valide le procès-verbal par : 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (PRUVOST, MOHAMED)

Il souhaite souligner le problème informatique rencontré lors de l'envoi des convocations pour la séance du 06 octobre et afin de ne pas entacher la légalité de celle-ci, il a préféré l'annuler.

Les points 4 et 6 sont retirés de l'ordre du jour. Le point 4 – le retour du CST (Comité Social Territorial) du CDG80 ne s'étant pas encore prononcé en amont, la délibération ne peut être prise.

2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie :

- Contrats :
 - 1 CDD de 35 heures : Responsable technique – M Le Maire présente au conseil municipal M. VILBERT Philippe.
 - 1 CDD de 19h30
 - 1 CDD de 12h30
 - 2 contrats d'apprentissage
- Intramuros : Mise en place de l'application intramuros – Application mobile accessible pour tous – toutes les communes de la CCNS dessus – Possibilité de signalement directement sur l'application avec géolocalisation de l'endroit – exemple : signalement d'une lampe grillée. Guide et information sur le panneau d'affichage devant la mairie ou sur le site internet - QRCode :



- Virement de crédit : Il a été arrêté les virements de crédits ci-après le 15 juillet 2026 :
 - Chapitre 65 – Article 65748 : - 1.200 €
 Chapitre 67 – Article 673 : + 1.200 €
 - Chapitre 21 – Article 2131 : - 30.000 €
 Chapitre 20 – Article 203 : + 30.000 €

3. Demande d'attribution de subvention au titre des AMENDES DE POLICE - Parking au Prieuré de Moreaucourt

Monsieur le Maire présente sur vidéoprojecteur le projet de parking au PRIEURE de MOREAUCOURT – Il expose le financement :

H.T	30 % de subvention	Reste à charge
30.842,50	9.252,75	27.758,25

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la demande.

Délibération* N° DE_2026_039 : *adoptée

5. Mise en place du dispositif "Argent de poche" pour les jeunes de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DUROZELLE Delphine, 4ème Adjointe, porteuse du projet :
Elle expose que ce projet est un engagement citoyen et une valeur ajoutée à parcoursup, puisque ces missions peuvent être inclus dans celui-ci.
Différents points sont abordés :

- ▷ Il est destiné aux jeunes entre 14 et 17 ans
- ▷ Le travail est encadré
- ▷ Les dimanches sont interdits
- ▷ Le soir est autorisé jusqu'à 20 heures maximum
- ▷ Ce sont des missions de 3 heures maximum, possibilité d'1 heure 30.
- ▷ 15 €uros par mission – indemnisation maximum proposée
- ▷ Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée
- ▷ Maximum de 10 missions par jeune
- ▷ Remise d'un certificat
- ▷ Travaux non dangereux

Il est exposé des exemples de mise en place : aide aux services pour le repas des aînés, désherber le cimetière,
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide la mise en place de ce dispositif à l'unanimité.
M Le Maire félicite Mme DUROZELLE pour cette mise en place.

Délibération N° DE_2026_040 : Adoptée

7. Redevances d'occupation du domaine public - Enedis

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'au titre de l'occupation du domaine public communal RODP pour des ouvrages des réseaux de distribution de gaz la commune peut prétendre à recevoir la somme de : • Année 2026 : 311 € Il présente également qu'au titre d'un versement pour servitude sur le domaine communal, pour l'installation

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, ACCEPTE, à l'unanimité, le montant de la REDEVANCES RODP pour 2026.

Délibération N° DE_2026_041 : Adoptée

8. Renouvellement des baux de huttes de chasse

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que suite à des retours des locataires, il y a lieu de modifier les baux. Mme PRUVOST demande la parole, M Le Maire accepte. Elle demande pourquoi proposer cette délibération, vu que c'est dans ses délégations. Monsieur Le Maire a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour afin de clarifier en toute transparence ces baux.

Il a été exposé que les locataires investissent dans l'aménagement des huttes et de la parcelle et que louer sur un an avec l'hypothétique possibilité de se voir destituer de la hutte était inconfortable, ce que le Maire et sa commission ont validé.

De ce fait il est proposé ce qui suit :

- ▷ De passer les baux d'un an à 3 ans - 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029
- ▷ D'inclure une visite annuelle
- ▷ D'interdire la sous-location
- ▷ De revoir le règlement de chaque hutte
- ▷ D'appliquer pour cette année une augmentation du loyer et ne pas appliquer d'augmentation durant le bail.

		2025-2026	2026-2029
PIED DE HUTTE CENTRAL	GEET Rémi	1 705,27	1 760,42
PIED DE HUTTE EST	ACCART Arnaud	1 464,54	1 511,91
PIED DE HUTTE AU PETIT MARAIS	LELIEVRE Pierre	708,87	731,80

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle proposition pour les baux.

Délibération N° DE_2026_042 : Adoptée

9. Demande de subventions - Associations stelliennes

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les propositions de subventions étudiées par la commission comme suit :

- LES FRANCS CHASSEURS : Demande 1.511,00 €uros pour l'achat d'une friteuse à gaz -
 Il souligne que l'association bénéficie de l'attribution d'une hutte à l'euro symbolique
 La commission a étudié le dossier : dossier complet et a validé d'une aide ponctuelle pour cet achat et souhaite soumettre à l'association le prêt ponctuel de celle-ci à d'autres associations.
 Il est proposé de subventionner l'association à hauteur de 600 €uros
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la subvention.

- LE CLUB DE COMPETITIONS DES FERVENTS PECHEURS DE L'ETOILE : Demande 500 €uros pour l'achat de pulls et t-shirts aux couleurs du club.
 La commission a étudié le dossier :
 - Le dossier n'a pas de bilan 2025 – suite au changement de présidence et à la non remise des comptes.
 - Il présente un dossier complet avec relevé bancaire
 - La commission a validé une aide ponctuelle de 500 €uros

 Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, valide la subvention

Délibération N° DE_2026_043 : Adoptée

10. Communications

Monsieur Le Maire répond aux questions de Mme PRUVOST :

1. ***Quel est le coût des festivités du 13 & 14 Juillet et de la fête communale ?***
 M Le Maire présente les chiffres :
 13 Juillet 2026 : 13.533,90 €
 14 Juillet 2026 : 1.130,27 €
 Fête locale : 4.090,00 €
 Pour un total de 16.688,08 €

 A titre de comparaison : 2024 : 16.688,08 € 2025 : 14.829,90 €
 Mme PRUVOST informe l'assemblée qu'il y a des bruits qui courent que l'artiste de la fête aurait coûté : 15.000 € – M Le Maire lui donne le tarif officiel de 5.000 €

2. ***Entretien des talus et fossé ?***
 M Le Maire signale que la commune fait de la gestion raisonnée en priorisant la sécurité et la visibilité avec le respect des cycles de la végétation et la maîtrise des coûts.
 Concernant la Rue du Docteur Eugène Richard et le fossé : une étude est en cours de réalisation – mais difficulté concernant les parcelles privées : accès, responsabilités, financement.. Mme PRUVOST rappelle que c'est une obligation communale et expose que la commune peut demander l'entretien des propriétaires riverains au fossé et qu'en cas de non entretien, la commune peut intervenir et transmettre la facture aux propriétaires.
 M Le Maire souligne à Mme PRUVOST que sur sa demande un courrier sera transmis aux propriétaires des fossés non entretenu.

 Concernant les talus, il est proposé de laisser le temps à la nouvelle municipalité de faire le nécessaire pour étudier au mieux les possibilités pour réduire le temps de main d'oeuvre pour l'entretien de ceux-ci ;

3. ***Éclairage public – Place Jean Jaurès ?***
 M. le Maire présente, à l'aide du vidéoprojecteur, une capture d'écran nocturne de la caméra de vidéoprotection de la place Jean Jaurès, permettant de constater que celle-ci bénéficie d'un éclairage suffisant.

Mme PRUVOST indique que certains riverains ne partagent pas cet avis et sollicite la parole pour Mme Natacha LEFIN, habitante de la commune. M. le Maire l'autorise à intervenir. Celle-ci fait état de zones d'ombre, notamment au fond du parking.

M. le Maire rappelle que, depuis la demande initiale, l'ancien éclairage a été remplacé par des luminaires LED, offrant une meilleure efficacité lumineuse. La remise en service de l'ancien projecteur ne lui paraît donc pas justifiée, tant sur le plan de l'éclairage que sur le plan économique.

Il souligne que, dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement, alors que de nombreuses communes réduisent leur éclairage nocturne, il ne serait pas raisonnable de multiplier les points lumineux pour supprimer chaque zone d'ombre du village, engendrant ainsi des coûts supplémentaires.

Une autre habitante souhaitant également intervenir, M. le Maire reprend la parole afin de poursuivre les débats du conseil municipal.

Il précise enfin que la municipalité considère l'éclairage actuel comme adapté, tout en restant attentive à toute difficulté réelle de sécurité ou de visibilité.

4. ***Enfants scolarisés et fréquentation de la cantine ?***
 Mr Le Maire informe des chiffres :
 Ecole Jules Ferry : 68 élèves scolarisés dont 57 domiciliés à l'étoile et 11 dans d'autres communes.
 Cantine : 50 enfants dont 30 en élémentaire et 20 en maternelle.
 Centre de loisirs : 30 enfants environ pendant les vacances et 20 le mercredi.

5. ***Ancienne ferme - situation actuelle ?***
 M Le Maire annonce que la ferme a été démolie, le sol dépollué qu'il est en attente de la réception de chantier pour un rendu propre. Actuellement 2 bailleurs sociaux ont été sollicités avec différentes propositions : pour un, une participation communale est demandée et pour l'autre, non. Les dossiers sont encore à l'étude.
 La vente sera à la hauteur de l'achat de la ferme soit environ 160.000 €uros.

6. ***Pourquoi les informations sur le groupe « L'Étoile, les habitants s'expriment » ne sont pas publiées sur la page « Secrétariat l'Étoile »***
 Monsieur Le Maire mentionne que les informations mairie officielles sont publiées sur la page « Secrétariat l'Étoile » et ensuite relayées sur le groupe « L'Etoile, les habitants s'expriment ». Ce groupe accueille les publications libres des habitants qui n'ont pas vocation à être reprises systématiquement par le secrétariat. Ces deux espaces remplissent des fonctions différentes. L'information officielle reste accessible sans adhésion au groupe d'échanges et même sur le site internet et sur l'application intramuros.

PUBLICATION : Monsieur le Maire profite de cette question de publication sur les réseaux relative à la communication municipale pour revenir sur deux publications diffusées récemment sur le groupe privé de Mme PRUVOST, il souligne qu'il ne conteste pas le droit d'expression de l'opposition mais souhaite apporter aux habitants des éléments de contexte indispensables :

1. ***Collecte des déchets – Trinoval***
 Une des annonces informe du passage à une collecte des bacs noirs tous les 15 jours à partir de janvier 2027 puis présente l'organigramme actuel du bureau de trinoval où il figure en tant que vice-président – dont il a pris les fonctions en mai 2026 – Il tiens à rappeler que cette évolue de la collecte s'inscrit dans une organisation engagée par le syndicat bien avant lui. Il mentionne qu'il ne faut pas confondre les responsables en fonction actuelle et les acteurs de la décision initiale. Il tient à renseigner les habitants sur toutes les questions à ce sujet.

2. ***Taxe Foncière – l'historique doit être rappelé***

M Le Maire aimerait rappeler à l'assemblée et à la créatrice de ce groupe que le taux actuel de la taxe foncière est particulièrement élevé mais qu'il a hérité de celui-ci au moment de son premier mandat – Et pendant le mandat précédent, lui et son équipe ont réalisé une baisse des taux par trois fois – Il rappelle également que malgré la baisse de la mairie, les bases ont été augmentées par l'état. Il souligne que pour réussir à faire baisser les taux, son objectif avec son équipe actuel est de développer la ZAC des Hauts Plateaux. Ce qui auraient comme conséquences une augmentation des ressources communales.

3. ***Rappel sur la responsabilité de chacun***
M Le Maire informe qu'il respecte la critique politique et le droit de chacun à défendre une autre vision de la gestion communale. Par contre il demande que les responsabilités soient attribuées avec exactitude et les informations soient présentées dans leur contexte. Il appuie sur le fait que la réputation d'une personne, y compris celle d'un élu, ne doit pas être mise en cause sur la base d'affirmations factuellement inexactes. Il insiste sur le fait que si de véritables accusations personnelles mensongères et ou attentatoires à son honneur sont faites, qu'il se réserve le droit de faire examiner les propos et d'engager, le cas échéant, des démarches juridiques appropriées. Il met en évidence que le débat municipal doit rester exigeant sur les faits, respectueux des personnes et surtout utiles aux habitants de l'Étoile

APPEL D'OFFRES – CHAUDIERE SALLE DES FÊTES : Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'obtention de la subvention du fond Verts à la hauteur de 80 % - Le choix de l'entreprise a été faite en commission et l'intervention se fera courant octobre – Des travaux sur l'éclairage est également prévus ;

GYMNASE : Les travaux ont débuté et avancent.

PLACE DANY DELARRE : Des travaux d'aménagement ont été effectués dans le fond de la place – avec arrachage de la haie – égalisation du terrain et remblai. Le coût de l'opération est de 2.200 €uros. Montant peu élevé puisque les engins de chantier étaient sur place au gymnase.

Clôture de séance : 19h14

Monsieur TIRMARCHE Ghislain
Président de séance

Madame DUROZELLE Delphine
Secrétaire de séance

MAIRIE DE L'ETOILE
80 (Somme)